

JUGÉ POUR VIOLENCE ET VOIES DE FAIT À AGENT PUBLIC

# Ama retient son souffle



**Il encourt entre 1 mois et 3 ans de prison**  
**La hiérarchie policière contre toute conciliation**

P. 2

ITW - CHEIKH SECK (DÉPUTÉ PS)

**“Aïssata Tall Sall, Barthélémy... sont indisciplinés”**

P. 3-4



RAPPORT COUR DES COMPTES 2013

**Pape Diop, Massaly, Goumbala, ces As du pillage**

P. 7-8



Pape Diop



Massaly

ENRICHISSEMENT ILLICITE

**Tahibou conteste la constitution de l'État**



P. 6



SIMPLIFIEZ VOTRE VIE EN TÉLÉCHARGEANT  
L'APPLICATION **NAFA EXPRESS!**

- Transfert d'Argent
- Paiement de factures
- Achat de crédit
- Paiement chez les commerçants



Rechargez directement votre carte visa prépayée NAFA via votre application

Application gratuite disponible sur

service client 33 869 30 69 > www.nafa-express.com

JUGÉ AUJOURD'HUI POUR VIOLENCES À AGENT

# Ama Baldé "compromet" son combat du 25 juillet prochain

Ce vendredi est un jour de vérité pour Ama Baldé. A moins d'un renvoi, le lutteur sera jugé devant la 2ème composition du tribunal des flagrants délits pour des faits de voies de fait et violences à agent. Et de réelles menaces pèsent sur sa participation au 3ème tour du tournoi organisé dans le cadre de la promotion de la Télévision numérique terrestre (TNT). Le chef de l'écurie Falaye Baldé qui doit affronter Gouy Gui le 25 juillet prochain doit beaucoup prier pour bénéficier du sursis à défaut d'être relaxé. Car, le minimum prévu pour le délit est d'un mois. L'article 201 du Code pénal sénégalais dispose : "Les violences ou voies de fait de l'espèce exprimée en l'article 200, dirigées contre un officier ministériel, un agent de la force publique ou un citoyen chargé d'un ministère de service public, si elles ont eu lieu pendant qu'ils exerçaient leur ministère ou à cette occasion, seront punies d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois ans au plus et d'une amende de 20 000 à 50 000 francs". Au-delà de la sanction pénale, Ama Bladé peut être également sanctionné par le Comité national de gestion de la lutte (CNG). Autant de raisons pour dire que son prochain combat est compromis. Ama retient donc son souffle.

Pour rappel, le lutteur a été arrêté lundi dernier car, accusé d'avoir levé la main sur un policier du Groupement d'intervention mobile (GMI), suite à la bagarre survenue lors du face-à-face organisé dans le cadre du tournoi de lutte de la TNT. Il a été appréhendé avec deux autres personnes poursuivies également pour détention d'armes blanches. Concernant Ama Baldé, il a profondément regretté l'incident et a même soutenu lors de l'enquête que le coup qu'il a asséné au policier est accidentel. Il aura le loisir de s'expliquer sur les faits et compte beaucoup sur le désistement de la partie civile pour amoindrir les risques sur sa carrière. Mais selon des sources proches du dossier, la hiérarchie est décidée à aller jusqu'au bout de l'affaire. Autrement dit, il n'est pas question pour les hautes autorités policières de procéder à un arrangement à l'amiable. ■

**BRAQUAGE**

C'est vraiment le flop pour "les apprentis" braqueurs de la station Péage de Thiaroye. Appréhendés en moins d'une semaine après leur forfait, les cinq suspects ou plutôt les six, car le 6ème qui était en fuite s'est finalement rendu à la gendarmerie, ont été placés sous mandat de dépôt hier. Et ils devront patienter peut-être de longs mois car une information judiciaire est ouverte contre eux. Le dossier est confié au juge du 2ème cabinet d'instruction. Il a, d'après nos sources, écroué les présumés braqueurs d'un chef d'association de malfaiteurs et de vol aggravé du délit de vol en réunion, commis la nuit avec usage de véhicule, d'arme, de violence... Ces quidams se sont, dans la nuit 24 au 23 juin dernier, introduits dans la salle du coffre de la station. Ils ont réussi à s'enfuir avec la somme de 12 millions de francs CFA. Seuls 5,4 millions ont été récupérés par les gendarmes qui ont révélé avoir également saisi une cinquantaine de paires de chaussures que l'un des malfaiteurs avait achetées à Ngaye Mékhé avec le butin. Bien qu'ils aient été encagoulés, les braqueurs ont été démasqués facilement. Ils ont été trahis par les caméras de surveillance car c'est sur place qu'ils auraient mis

leur cagoule et ligoté le gardien. Les trois inculpés sont des employés d'Eiffage. Les deux autres sont des gardiens et l'un était même chargé de la sécurité du site.

**FLEURS ET PIQUES DE LA CREI**

Après un mois d'audience, le procès de Tahibou Ndiaye a pris fin hier. A l'occasion, le président de la Cour de répression de l'enrichissement illicite, a lancé des fleurs et des piques. Pour les fleurs, la plus belle a été destinée au substitut du procureur spécial, Antoine Félix Diome. "M. le Procureur spécial, vous perdez un excellent élément", a-t-il dit en faisant référence à la nomination de Antoine Diome comme Agent judiciaire de l'Etat. Sur sa lancée, le président de la CREI a félicité les greffiers, les forces de l'ordre et même le public ainsi que les avocats pour leur comportement. A l'endroit de ces derniers, il dira : "Vous disiez tout le temps l'autre affaire, mais ça n'a rien à voir avec ce procès. Les avocats se sont bien comportés. Il n'y a eu pratiquement aucun incident et il semblait que ce n'est pas la CREI qui tenait son audience".

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le procès de Tahibou Ndiaye s'est déroulé dans le

calme contrairement à celui de Karim Wade marqué fortement par des incidents et des suspensions d'audience. Les relations étaient par moments très tendues entre la défense et les autres parties du procès et même avec le président de la Cour, obligé finalement d'expulser de la salle Me Amadou Sall. Pour le soutenir, ses autres confrères de la défense avaient finalement boudé le procès. Mais les conseils de Mbaye Ndiaye et Alioune Samba Diallo étaient obligés de suspendre le boycott sur demande de leurs clients.

**CREI**

Restons à la CREI et notamment avec l'expert Amadou Kane. Accusé la veille d'avoir un passé pénal, M. Kane qui a expertisé la valeur des maisons de Tahibou Ndiaye a tenu à se réhabiliter. Juste après les plaidoiries de la défense, il s'est dirigé à la barre pour tenter de s'adresser à la Cour. Econduit par le président Henry Grégoire Diop, il s'est résolu à remettre à Me Yérim Thiam un document le lavant. D'après le document qu'il a présenté, il a été certes condamné en première instance, mais c'était sur les intérêts civils. Accusé d'avoir produit un faux rapport, il

était condamné à payer au Crédit du Sénégal des dommages et intérêts d'un montant de 95 millions. Mais la décision a été finalement infirmée en appel.

**FEMMES DE BBY**

Les femmes de Benno Bokk Yaakaar sont aux anges. Et pour cause, le président de la République, qui les a reçues avant-hier au palais de la République, leur a offert un Ndogu "sucré" d'une enveloppe de 30 millions de F CFA et d'un Sukëru koor" de quinze billets pour le pèlerinage à La Mecque. Selon un communiqué des femmes de la majorité présidentielle parvenue hier à EnQuête, "le président Macky Sall a assuré à la responsable Marième Badiane que les femmes de l'Apr ne sont pas parties au moment du partage de ces billets pour effectuer le cinquième pilier de l'islam".

**REWMI**

Le vote puis l'adoption de la loi portant modification du règlement intérieur de l'Assemblée nationale est une pilule difficile à avaler pour le Rewmi. Idrissa Seck, président de ladite formation politique et ses camarades continuent de croire que "cette loi contient des dispositions scélérates et liberticides" même après son adoption par l'Assemblée nationale. Dans une déclaration rendue publique, le parti Rewmi estime que "Macky Sall et son régime, à travers ce vote, se détachent honteusement des aspirations profondes de nos populations qui se sont battues pendant plusieurs générations afin que le Sénégal demeure une vitrine de démocratie et de protection des libertés". "Macky Sall et son régime ont décidé de s'attaquer à nos institutions et à leurs fondements républicains après avoir montré leurs carences dans la gestion des affaires du pays", soutiennent les partisans de Idrissa Seck dans la note non sans condamner "fermement les dérives autoritaires de ce régime incompetent qui installe le pays dans une logique de régression". Sur un autre registre, les camarades d'Idrissa Seck n'ont pas manqué d'inviter le président de la République "à se ressaisir et à respecter son engagement de réduire son mandat à 5 ans".

**CADRES LIBÉRAUX**

La Fédération Nationale des Cadres Libéraux (FNCL) note, avec beaucoup de regret, le vote

de la proposition de loi N°13/2015 modifiant le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale notamment la partie relative au relèvement du nombre de députés exigé pour la constitution d'un groupe parlementaire ainsi que l'impossibilité pour un député démissionnaire de son groupe de rejoindre un autre. Cette loi est, selon les camarades d'Abdou Aziz Diop, coordonnateur de ladite structure, synonyme d'un recul démocratique. Par ailleurs, les cadres libéraux dénoncent avec la dernière énergie "les fraudes préélectorales constatées sur l'ensemble du territoire national et appelle à la vigilance tous les Sénégalais et à la mise en place d'un Observatoire National pour la Transparence des Elections (ONTE) composé des acteurs politiques, de ceux de la société civile, des représentants de leaders religieux, entre autres".

**FARBA CONTRE FADA**

"Aucun huissier mandaté par Fada ou son avocate Me Ndèye Fatou Touré ne s'est présenté chez Farba Senghor", lit-on dans un communiqué transmis hier à EnQuête par Farba Senghor. L'ancien ministre de l'Agriculture sous Abdoulaye Wade soutient ainsi que "les déclarations de Me Ndèye Fatou Touré, selon lesquelles Farba Senghor est introuvable ni à son domicile, ni à la permanence du Pds, ni chez Me Wade sont fausses et relèvent de manœuvres de politique politicienne". "Farba Senghor est bien chez lui là où l'huissier Me Richard MS Diatta mandaté par Fada, le 22 juin passé, l'avait trouvé", précise-t-on dans sa note. Avant de réitérer qu'il ne changera pas un iota ou une virgule de ses dires dans le salon de Me Abdoulaye Wade enregistrés intégralement par les télévisions nationales et étrangères". Selon le chargé des propagandes du Pds, la procédure initiée par Modou Diagne Fada contre sa personne est dans l'impasse. Raison pour laquelle l'avocate voudrait lui trouver en vain une porte de sortie honorable qui reposerait sur le fait que Farba Senghor est introuvable. Ce qui est archi faux, à l'en croire.

**REMERCIEMENTS**

**SEYDOU CISSOKHO**

25 JANVIER 1964 - 26 JUIN 2015

Madame Aïcha Cissokho, ses enfants et famille, Cheihna Cissoko et famille, Famille feu Thiema Coulibaly, Diabre Diop et famille, les habitants et anciens de nietty guy, les membres du dahira serigne fallou de nietty guy et l'ASC DAQUAR GUI vous remercient de votre compassion et soutien lors du rappel à Dieu de leur époux, fils, frère, ami, un des piliers de leur famille, quartier, club et dahira. L'enterrement a eu lieu le même jour à Kaolack.



**SEYDOU CISSOKHO**

En ce 8ème jour, vous qui l'avez connu et aimé, priez pour le repos de son âme.

Fatiha

**BFEM - 2015 : PREPARATION**

Des Professeurs expérimentés vous dispensent des Cours intensifs de remise à niveau à domicile pour la préparation du BFEM 2015 :

➤ Maths – Français – Anglais – PC – SVT - Histo - Géo – Espagnol etc....

➤ Conseils pratiques ; traitement de sujets d'examens corrigés etc...

Contact : 78 325 44 38

E-mail : soseduedakar@yahoo.fr

**ENQUÊTE**

Publications - Société éditrice  
Boulevard de l'Est-Point E  
Immeuble Samba Laobé Thiam Dakar  
Tél. : 33 825 07 31  
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur général, Directeur de publication :  
**Mahmoudou Wane**  
Rédacteur en chef :  
**Ibrahima Khalil Wade**  
Rédacteur en chef délégué :  
**Gaston Coly**

Rédaction :  
Sophiane Bengeloun, Matel Bocoum,  
Bigué Bob, Adama Coly, Georges Diatta,  
Mame Talla Diaw, Viviane Diatta,  
Aïda Diène, Assane Mbaye, Aliou  
Ngamby Ndiaye, Fatou Sy, Babacar Willane  
Correcteur :  
Boubacar Ndiaye

Directeur artistique :  
**Fodé Baldé**  
Maquette :  
**Penda Aly Ngom Sène, Joe Waly Diam**

Service commercial :  
maimounaenquete@gmail.com  
Tél. : 33 825 07 31 - 778341190  
70 408 82 22 - 70 746 50 16  
Impression : **Graphic Solutions**

CHEIKH SECK (DÉPUTÉ SOCIALISTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE)

# “Barthélémy Dias manque de modestie et de sérénité”

Les prolongations du vote de la loi portant modification du règlement intérieur de l'Assemblée nationale se jouent au Parti socialiste (Ps) où le sujet a occupé une bonne place des débats lors de leur secrétariat exécutif d'avant-hier. Selon le député Cheikh Seck, point focal des députés socialistes à l'hémicycle, “seuls les militants indisciplinés du parti ont voté contre cette proposition de loi qui n'est en rien antidémocratique”. Dans cet entretien accordé à *EnQuête*, le président de la Commission de développement et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale réitère l'ancrage du Ps dans “Benno Bokk Yaakaar” et son soutien au président Macky Sall. Le maire de Ndindy (Diourbel) a également tenu à apporter la réplique à son camarade de parti, Bamba Fall, maire de la Médina, avant de se prononcer sur le différend qui oppose Barthélémy Dias à des régies publicitaires.



PAR ASSANE MBAYE

**Les députés socialistes ont eu du mal à accorder leurs voix lors du vote de la loi modifiant le règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Qu'est-ce qui explique cette mésentente ?**

Effectivement nous avons voté la proposition de loi portant modification du règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Je suis personnellement signataire de cette proposition de loi pour la seule et simple raison que je suis le chef de notre task-force à l'Assemblée, le point focal du Parti socialiste (Ps). Lors de l'élaboration de cette proposition de loi, tous les partis et coalitions qui sont membres de Benno bokk yaakaar (BBY) ont été signataires. Il s'agit de l'Alliance pour la République (Apr), de l'Alliance des forces du progrès (Afp), du Parti socialiste (Ps), du Mouvement de la réforme pour la démocratie et le socialisme (Mrds), de Bés du niakk, du Rsd/Tds, de la Ligue démocratique (Ld), du Parti de l'indépendance et du travail (Pit) et de Yoonu askan wi (YAW). Etant entendu que moi je représentais le Ps, j'ai signé cette proposition de loi.

**Ce que n'ont pas fait certains de vos camarades socialistes qui ont voté contre. A quoi est due cette divergence de vue ?**

Il n'y a pas eu de divergence. Quand vous parlez de divergence, c'est comme s'il y avait eu des tiraillements entre nous. Or, ce n'était pas le cas. Sur 20 députés socialistes, il n'y a que 3 qui n'ont pas voté la proposition de loi. Vous savez, le député, il est libre de voter ou de ne pas voter une loi parce que le mandat n'est pas impératif à l'Assemblée nationale. Mais nous, en tout cas, les militants disciplinés du Ps, nous avons voté la proposition de loi.

**Est-ce à dire que les autres qui ont voté contre cette proposition de loi sont allés contre les directives du parti ?**

Ils sont indisciplinés. Ce sont des militants indisciplinés. Mais ils sont libres de l'être. On ne peut pas les contraindre à voter une loi à l'Assemblée. Dès l'instant que le mandat n'est pas impératif, le député est libre. Mais il valait mieux, pour des raisons de sagesse, s'aligner sur la ligne du parti. La ligne du parti, c'est notre ancrage dans BBY, le soutien au président de la République Macky Sall. Nous ne dérogeons pas à cette règle. Et cette proposition de loi n'a aucun inconvénient. D'abord ne pas la voter, c'est être contradictoire avec soi-même pour la seule et simple raison que nous sommes signa-

taires des Assises nationales qui sont allées plus loin que la proposition de loi.

**Que disent les Assises dans ce sens ?**

Les Assises disent qu'un député qui quitte sa coalition perd son mandat. Ça, c'est bien écrit et nous sommes porteurs des Assises. Nous sommes initiateurs, développeurs et même signataires. Donc je pense que ne pas voter cette proposition, c'est être en contradiction avec soi-même.

La deuxième chose, c'est que nous ne sommes nullement inquiétés. La restauration à 5 ans du mandat du président de l'Assemblée nationale est tout à fait normale en ce sens qu'elle répare une injustice. Maintenant la revue à la hausse du nombre de députés de 10 à 15 pour constituer un groupe parlementaire ne nous dérange pas parce que nous faisons 20 députés socialistes. Le fait également qu'un député qui quitte son groupe parlementaire devienne non inscrit n'est rien d'autre qu'une parade. On l'a fait parce qu'on était au courant de ce qui se tramait ; il y avait déjà des députés qui étaient en train de s'organiser pour faire éclater le groupe de la majorité afin de créer d'autres groupes.

**Qui sont ces députés dont vous parlez ?**

Je ne peux pas citer leurs noms. Mais prenez le cas de Mamadou Lamine Diallo (leader de Tekki : Ndlr). Il paraît qu'il était sur le point de préparer un groupe, ce qui est une trahison parce qu'il a été élu sur les listes de BBY.

# CGF BOURSE

## AVIS DE PAIEMENT DIVIDENDES TOTAL SENEGAL

CGF Bourse informe son aimable clientèle  
qu'elle procèdera au paiement des dividendes  
de l'action TOTAL SENEGAL à partir du **Mardi 07 juillet 2015.**

### Le dividende net par action est de 880 Fcfa

Il est rappelé aux investisseurs et épargnants qui avaient souscrit à l'Offre Publique de Vente d'actions (OPV) de TOTAL SENEGAL de se rapprocher, dans les meilleurs délais, de leur SGI (Société de Gestion et d'intermédiation) pour faire le point sur la situation de leur portefeuille.

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact  
avec notre Service Clientèle.

**Nouvelle adresse Agence Commerciale :**

Km 6, Av. Cheikh A. Diop, Stèle Mermoz, Imm. El Hadji Serigne Bassirou Mbacké

Tél : (221) 33 864 97 97 - Fax : (221) 33 824 03 34

E-mail : [cgbourse@cgbourse.com](mailto:cgbourse@cgbourse.com)

**Mais il a démissionné de BBY...**

Oui il a démissionné parce que son jeu n'a pas abouti. Il voulait trahir la coalition BBY, mais qui croyait prendre a été pris. Voilà ! Il est découragé et il a été obligé de quitter le groupe.

**Il n'y a pas que lui qui a démissionné de BB. Le député du Fsd/Bj, Mme Ndèye Magatte Ndiaye est également sortie du groupe de la majorité présidentielle...**

Ndèye Magatte, je n'arrive pas à comprendre sa position. Parce que lors du vote de la proposition de loi, elle avait pris la parole pour dire qu'elle allait la voter. Aujourd'hui (NDLR : hier), j'ai appris dans la presse qu'elle a démissionné. Je suis sûr que cette députée, même si elle a démissionné, dans les prochains jours, vous la verrez réintégrer le groupe parce qu'elle n'est pas constante.

**Est-ce que le Ps a pris le soin d'harmoniser ses positions avant le vote de la proposition de loi ?**

Nous avons discuté mais pas dans le cadre d'une réunion entre députés socialistes. Mais moi qui suis souvent chargé de

pas Macky Sall qui pense se séparer d'Ousmane Tanor Dieng ou de Moustapha Niassé. Loin de là. Notre compagnonnage est au beau fixe. Moi je m'entends à merveille avec Moustapha Diakhaté (président du groupe parlementaire Benno - Ndlr) qui ne fait rien sans me consulter. Je ne fais rien sans le consulter. Nous sommes en parfaite harmonie.

**Votre camarade socialiste Bamba Fall dit qu'en votant cette proposition de loi, vous avez signé le certificat de décès du Ps à l'hémicycle. Partagez-vous son avis ?**

Moi personnellement je n'ai pas écouté Bamba Fall. Mais tout d'abord, s'il confirme les propos qu'on m'a rapportés, et qu'il aurait tenus, je vais lui envoyer une citation directe ou porter plainte contre lui. Parce que quand il traite les députés socialistes de vendus, il a tout faux. Les députés socialistes sont responsables. Nous ne sommes pas des vendus.

Deuxièmement, il n'a qu'à s'occuper de sa commune. Il a aujourd'hui des dossiers à la CREI, à l'OFNAC et au tribunal. Si nous sommes des vendus, ce qui n'est pas le cas, nous ne sommes pas des voleurs.



au receveur municipal de recouvrer la taxe ; le recouvrement doit s'effectuer du 1er janvier au 31 mars. Passé ce délai, des pénalités s'abattent. Maintenant, si au bout d'un an le payeur ne recouvre pas, et que le maire constate que dans ses comptes la taxe n'est pas payée, il donne injonction au payeur de recouvrer la taxe. Dans ce cas d'espèce, le payeur peut utiliser la force publique en envoyant un avis à tiers détenteur, ce qu'on appelle un ATD, au redevable. Et l'ATD est déposé dans les différentes banques de la place. Supposons que le redevable doit trois millions, la SGBS répond pour dire que oui cette régie publicitaire a 20 millions dans ses comptes, Ecobank dit 30 millions, CBAO dit 22 millions. Le receveur dit : Ecobank virez-moi 700 mille, SGBS 1 million 300 et CBAO 1 million. Et dans les minutes qui suivent, l'argent est viré dans les comptes du maire. Une fois que l'ATD est déposé, le redevable ne peut plus ni verser une somme, ni retirer de l'argent dans son compte. Tout est bloqué.

**Les banques acceptent-elles de coopérer dans ce genre de situation ?**

C'est obligatoire, c'est la force publique qui l'impose. Elles n'ont pas à accepter ou à refuser. C'est une obligation. Sinon elles sont soumises à une sanction. Personne

n'a le droit de se faire justice tout seul en allant détruire les panneaux d'autrui. Nous sommes dans un Etat de droit. La force publique aurait pu être utilisée sans que Barthélémy ne bouge de chez lui. Et l'argent serait rentré dans les comptes de la mairie par les actions du payeur.

**Il y a son avocat, en l'occurrence Me Demba Ciré Bathily, qui dit que l'action de Barthélémy Dias s'inscrit dans la légalité.**

Je ne suis pas d'accord avec lui. Ces régies publicitaires, Barthélémy les avait convoquées pour venir s'expliquer. D'abord ce sont des panneaux qu'ils ont hérités de la ville de Dakar. Donc elles ne vont pas payer une deuxième taxe d'installation parce que c'est déjà fait. Ce qu'il faut payer maintenant, c'est la taxe annuelle. Cette taxe annuelle, pour la percevoir, il faut faire un ordre de recettes. Mais il paraît qu'il a fait prendre à son Conseil municipal une délibération qui fixe des pas de porte de 10 millions de F CFA par régie, ce n'est pas normal. Il n'y a pas de pas de porte pour la publicité.

Deuxièmement, quelle est aujourd'hui la régie publicitaire qui se fait un bénéfice de 10 millions par an ? Il n'y en a pas. Maintenant on est arrivé à une situation où force doit rester à la loi. Il faut que la loi soit dite dans cette affaire. Si Barthélémy a raison, que la loi soit dite, s'il n'a pas raison, que la loi soit dite. Nous sommes dans un Etat de droit et chacun doit se conformer à la loi.

**Comptez-vous le soutenir dans son combat en tant que camarade de parti ?**

Je ne soutiens pas quelqu'un quand il viole la loi. Mais en tant que camarade de parti, je le soutiens s'il ne viole pas la loi.

**Nous sommes à moins de deux ans de la prochaine élection présidentielle. Le débat sur la candidature du Ps se pose en interne. Quelle est votre avis sur la question ?**

Le Ps est un parti organisé. C'est un parti qui, le moment venu, mettra cette question sur la table et les instances du parti vont en décider. Si les instances du parti estiment que nous devons avoir un candidat, nous aurons un candidat. Si elles décident que nous ne devons pas avoir un candidat, nous n'aurons pas un candidat. Mais personne ne peut aujourd'hui influencer sur notre agenda. ■

**Me Aïssata Tall Sall, Aminata Diallo, Idrissa Diallo et Barth sont "indisciplinés"**

piloter ces actions, je leur ai parlé individuellement, en leur réitérant notre ancrage dans BBY, selon la ligne du parti.

**Mais est-ce que vous avez parlé à Me Aïssata Tall Sall, Idrissa Diallo et Aminata Diallo ?**

J'ai parlé à tout le monde sauf à Aïssata. J'ai parlé à Aminata Diallo, elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas voter pour cette loi ; elle est libre. J'ai parlé également à Idrissa Diallo qui m'a dit qu'il ne pouvait pas la voter parce qu'il avait déjà affirmé en commission qu'il n'allait pas voter la loi. Je lui ai dit : vous êtes libre. On ne peut pas vous contraindre de le faire mais sachez que la ligne du parti, c'est ça. Tout le reste des députés socialistes a suivi.

**Vos camarades socialistes qui n'ont pas voté pensent que cette loi est antidémocratique et antirépublicaine.**

Comment cette loi peut-elle être antidémocratique ? Moi je trouve qu'elle est démocratique parce qu'elle permet à un groupe qui est allé aux élections, qui a eu des députés, de rester soudé jusqu'à la fin de la législature. Idrissa Diallo, il a tenté à deux reprises d'avoir un groupe parlementaire. A chaque fois, nous avons agi pour que cela n'ait pas lieu. Ils ont commencé cette année très tôt pour avoir ce groupe comme d'autres récalcitrants ont également tenté en vain. Je pense qu'il n'y a rien de plus démocratique que cette loi.

**Pour beaucoup, cette proposition de loi modifiant le règlement intérieur de l'Assemblée nationale vise le Ps. Que répondez-vous à ceux-là ?**

Je suis désolé mais cette loi ne peut pas être dirigée contre le Ps. Si on ne vote pas cette proposition de loi, c'est parce qu'on pense à deux choses : soit on pense sortir de BBY, soit on pense qu'on va être renvoyé. Nous au Ps, nous ne pensons à aucun moment sortir de cette coalition. Parce que cette coalition, c'est un bien commun. BBY n'appartient pas au président Macky Sall. Nous l'avons créée ensemble. Le concept de BBY n'appartient à personne. La deuxième chose, ce n'est

Aujourd'hui lui, il est taxé de voleur. Il a déjà terminé son interrogatoire à la police, à l'OFNAC et au tribunal. Il n'a qu'à suivre son dossier au lieu de passer tout son temps à dire des choses qu'il ne devait pas dire.

**Il y a également Barthélémy Dias qui a dénigré cette proposition de loi. Mais d'après certaines indiscretions, il aurait voté par procuration. Comment appréciez-vous son attitude ?**

Vous savez, Barthélémy Dias, moi, c'est mon petit frère d'abord. C'est moi qui lui ai passé les commandes du Mouvement national des jeunes socialistes. Responsable du MNJS, le l'ai accueilli dans le parti avant de lui passer le témoin. Mais Barthélémy manque de sérénité, il manque de modestie. Barthélémy est un jeune indiscipliné. Dans la vie, les choses ne se règlent pas par la force. On a suivi les développements qui ont eu lieu récemment avec l'histoire des panneaux publicitaires. Le comportement qu'il a eu ne sied pas dans la démarche de quelqu'un qui aurait raison.

**En démontant des panneaux publicitaires de régies publicitaires qui refusent de payer des taxes, est-il allé à contrecourant de la loi ?**

Il n'a pas raison. Je parle en connaissance de cause. Il est maire, je suis maire. J'ai été directeur des recettes et de la fiscalité locale pendant cinq ans de la deuxième ville du Sénégal. J'ai été vice-président de région (Diourbel) pendant 7 ans. Je sais donc ce que je dis. La publicité fait partie des taxes indirectes dont l'assiette est gérée par la commune. Parce que dans le budget des communes, il y a deux volets : il y a les impôts locaux dont l'assiette est gérée par les services fiscaux et le recouvrement effectué par les services du Trésor. Alors dans le cas d'espèce de la publicité, il appartient à la commune d'établir un ordre de recettes en triple exemplaires dont un, gardé à la mairie et archivé, un autre exemplaire remis au receveur municipal. Maintenant, il appartient


**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
 Un Peuple - Un But - Une Foi  
 -----  
**MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE**  
 N°...../MSNS/CHNF/001.

**Centre Hospitalier National Universitaire de Fann**

LE DIRECTEUR

**COMMUNIQUE**  
(08 - 20)

**Le Centre Hospitalier National Universitaire de Fann informe du démarrage des consultations en Gériatrie tous les mardi et jeudi au centre antipoison.**  
**Le scanner est disponible 24h/24 \*\* 7j/7.**

Avenue Cheikh Anta Diop - BP 1585 - F - 889-18-18 / Fax : 825-89-897 / F-5011 /  
 hfanm.jun@orange.s

ÉPINGLÉS DANS LEUR FIEF POUR HUIT ANS DE TRAVAUX FORCÉS

# Mbeubeuss, l'eldorado des trafiquants de chanvre indien

Devant la Chambre criminelle du tribunal de grande instance, les affaires se succèdent et ne se ressemblent pas. Hier encore, de présumés trafiquants de drogue ont comparu.



Décharge de Mbeubeuss

■ AMINATA FAYE (STAGIAIRE)

**A** Mbeubeuss, il n'y a pas que des déchets. C'est également un repaire de trafiquants de chanvre indien où Mamadou Coulibaly, Abdourahmane Camara, Pape Diakhaté Camara et Abdoulaye Ndiaye ont été cueillis par des éléments de la Division des investigations criminelles, un matin du 17 août 2009. Après 6 ans de détention préventive, ils ont connu hier leur sort. Trois d'entre eux ont écopé de 8 ans de travaux forcés. Les policiers avaient eu vent d'un réseau de trafic. Mamadou Coulibaly, marchand ambulancier, a été arrêté avec 12 kilogrammes de chanvre indien. Pensionnaire à la maison d'arrêt de Rebeuss en 2001, il avait fait deux ans de prison pour des faits similaires. Hier

devant le juge, il a tenté de se disculper, en soutenant qu'il se tenait devant sa cabane qui fait face à celle d'un nommé Rane Diop dans lequel se trouvait le sac de chanvre, lorsqu'il a été arrêté. Mais son passé pénal n'a pas convaincu le procureur qui estime qu'il ne mérite aucune clémence, parce que n'étant pas prêt à abandonner le trafic de drogue. Sur ces entrefaites, il a requis 20 ans de travaux forcés plus une amende de trois millions.

Le brocanteur Abdourahmane Camara et son présumé acolyte ferrailleur Pape Diakhaté Camara ont été attrapés en possession de 5 kilogrammes de chanvre indien dans un bar, avant d'être embarqués. Eux aussi ont changé de discours, devant la chambre criminelle. Abdourahmane Camara a avoué être un adepte de l'alcool et réfuté s'ac-

tiver dans la vente de chanvre indien. Le bar dont il est question dans le procès-verbal est, selon ses dires, une espèce de tente qu'il n'a aménagée que pour sa personne. Pape Diakhaté Camara a lui déclaré qu'il ne savait pas que le sac qu'il a apporté sur les lieux, pour le compte d'un certain Assane Sow, contenait un produit prohibé. Abdoulaye Ndiaye a soutenu devant le juge qu'il n'avait jamais fréquenté le lieu auparavant. Qu'il s'y trouvait ce jour-là, parce qu'il était à la poursuite d'un malfaiteur qui lui avait chipé son sac avant de pénétrer à Mbeubeuss. Menuisier métallique reconverti dans la vente d'habits, il avait déposé son sac contenant de la marchandise qu'il venait d'acheter, devant une gargote à Keur Massar. A sa grande surprise, il a aperçu un voleur s'en emparer et prendre la direction de Mbeubeuss.

Malgré leurs dénégations, le procureur a requis une peine de 12 ans de travaux forcés suivie d'une amende d'un million pour chacun. La défense de trois des accusés s'est plutôt penchée sur le fait que l'ordonnance de renvoi du juge se fonde sur une chose qu'on n'a pas vue, à savoir la drogue saisie. De l'avis des conseils, les ciseaux, la corne, les sommes d'argent ainsi que la drogue saisis devaient être présentés au prétoire pour que tout le monde ait conscience qu'il s'agit d'une vérité absolue.

Mais le juge Bara Guèye a déclaré Mamadou Coulibaly, Abdourahmane Camara et Pape Diakhaté Camara coupables des faits reprochés et les a condamnés à 8 ans de prison. Abdoulaye Ndiaye est libre, après 5 ans de détention préventive.

## Deux Nigériens écopent de douze ans de travaux forcés

Devant le juge Bara Guèye, les noms changent, les destinations et les raisons, mais les procédés demeurent les mêmes pour le ressortissants nigériens invariablement condamnés pour trafic de drogue. Edouard Leno et Victor Okechukwu alias Sidiki Fofana sont deux mules condamnés hier à 12 ans de prison. En escale à l'aéroport de Dakar, le premier nommé devait rejoindre le Brésil. Il a été ciblé puis inculpé, après avoir expulsé 30 boulettes de cocaïne. Victor Okechukwu alias Sidiki Fofana a lui expulsé 91 boulettes de drogue. Il a écopé de la même peine et devra payer une amende de 120 millions.

La dernière affaire qui devait être traduite à la barre sera finalement renvoyée à la prochaine session, puisque l'accusé Ibrahima Mbengue, inculpé suite à un meurtre, est décédé il y a quelque temps en prison. ■

## ATTRAIT EN JUSTICE POUR ABUS DE CONFIANCE

### Pape Samba Mboup condamné à payer 8 millions

Poursuivi pour abus de confiance, l'ex-directeur de cabinet du président de la République, Pape Samba Mboup, a été condamné hier par le tribunal correctionnel de Dakar. Toutefois, le responsable politique libéral n'a écopé que d'une sanction pécuniaire. Relaxé du délit d'abus de confiance, il a été condamné à payer la somme de 8 millions à son courtier et ami. Par ailleurs le tribunal correctionnel de Dakar, l'a débouté de sa demande reconventionnelle.

Pape Samba Mboup jugeait la citation servie contre lui abusive. Il réclamait des dommages et intérêts d'un montant de 10 millions. La partie civile l'avait attiré en justice pour une commission de 2 millions. Selon Pape Alé Seck, Pape Samba Mboup avait consenti à lui payer ladite commission, grâce à son intervention qui lui a permis d'acheter une maison auprès d'un ressortissant chinois à 360 millions, au lieu de 380 millions qui était le prix initial.

Le prévenu avait réfuté les accusations arguant que le courtier s'était juste limité à lui montrer la maison. La preuve, lorsque lui et le courtier se sont rendus chez le vendeur, celui-ci s'était mis à crier sur son ami, en lui lançant à la figure qu'il n'avait pas besoin de courtier, mais également de ses services. Estimant que Pape Samba Mboup avait privé d'une commission son client, l'avocat du courtier avait réclamé 20 millions en guise de dommages et intérêts. Du côté de la défense, on est persuadé de la partie civile veut escroquer leur client et ternir son image, vu qu'il est un homme public.

FATOU SY

PASSATION DE SERVICE AU MINISTÈRE TOURISME ET TRANSPORTS AÉRIENS

# Maïmouna Ndoeye Seck est prête à relever les défis

Maïmouna Ndoeye Seck a été installée hier dans ses nouvelles fonctions. Elle succède à la tête du ministère du Tourisme et des Transports aériens Abdoulaye Diouf Sarr. La passation de service a été un moment de recommandations.

■ AIDA DIÈNE

**A** bdoulaye Diouf Sarr a passé le témoin hier à Maïmouna Ndoeye Seck. La passation de service a été faite, à la suite d'un tête-à-tête de presque une heure de temps. Le nouveau ministre des Collectivités locales Abdoulaye Diouf Sarr a fait savoir que des avancées ont été notées dans le secteur touristique, mais qu'il reste beaucoup à faire. "Nous avons fait d'énormes efforts en ce qui concerne la suppression des visas, réduit les taxes, installer les crédits hôteliers, fait en sorte que le secteur soit apaisé", s'est-il réjoui. Il en est de même dans le domaine du transport aérien où, selon Abdoulaye Diouf Sarr, des



Maïmouna Ndoeye Seck et Abdoulaye Diouf Sarr

progrès ont été consentis pour que Sénégal Airlines reprenne ses activités dans les conditions les meilleures. "Pour l'aéroport Blaise Diagne de Diass (AIBD), le comité est fin prêt pour préparer le trans-

fert", a dit le ministre des Collectivités locales.

"Nous avons laissé ce service à une dame remarquable par ses qualités humaines et techniques et nous sommes persuadés qu'elle va

encore prouver au niveau de ce département", a-t-il dit à l'endroit de son successeur. Le nouveau ministre du Tourisme et des Transports aériens Maïmouna Ndoeye Seck a dit sa volonté et son engagement à continuer l'œuvre déjà effectuée par son prédécesseur. Selon elle, "tout est défi à relever". C'est pourquoi elle demande la confiance des partenaires et de l'ensemble de l'Administration. "Je rejoins une famille importante, une mission tout aussi importante à mener. C'est un secteur qui a la particularité d'avoir beaucoup d'acteurs privés. Nous en sommes conscients".

Maïmouna Ndoeye Seck a ensuite évoqué les urgences. "Le ministre m'a fait part, lors de la passation officielle, des dossiers urgents à gérer, des contraintes au niveau de certaines structures, des défis à relever etc. Je suis sûre que ce sera un week-end très studieux". Avant de donner rendez-vous aujourd'hui à son camarade de parti, pour voir ensemble les nouvelles orientations et ce qu'il faut accélérer pour arriver aux objectifs fixés par le PSE. La rencontre avec les acteurs est prévue la semaine prochaine. ■

## DÉCOUVERTE MACABRE À TOUBA PIKINE

### Un Mbacké-Mbacké trouvé mort dans sa chambre

La nouvelle de la découverte d'un corps sans vie est de celle qui sort un quartier de sa torpeur. Au quartier Touba Pikine, une localité du département de Guédiawaye en banlieue dakaroise, c'est celui d'un Mbacké-Mbacké qui a été retrouvé dans sa chambre hier, en début de matinée. Selon nos informations, le défunt, Serigne Fallou Mbacké, issu de la famille de Serigne Athekh Mbacké, petit-fils du fondateur du mouridisme, souffrait d'un asthme qui nécessitait l'utilisation d'inhalateur, en cas de crise. A en croire toujours nos sources, le Mbacké-Mbacké, âgé d'une cinquantaine d'années, s'était enfermé dans sa chambre depuis la veille. Pour l'heure, les circonstances de sa mort ainsi que les causes ne sont pas encore connues, même si les premiers indices laissent croire qu'il s'agit d'une mort naturelle.

Le corps a été découvert par un de ses proches qui n'a eu de cesse de demander après lui. Les éléments du commissariat central de Guédiawaye sont venus effectuer les constats d'usage et ont ouvert une enquête. Le corps a été évacué à l'hôpital de Grand-Yoff pour les besoins de l'autopsie, par les éléments du groupement national des sapeurs-pompiers. ■

CHEIKH THIAM

## PROCÈS TAHIBOU NDIAYE

# La défense rejette la constitution de partie civile de l'Etat...

Hier, les avocats de Tahibou Ndiaye ont clôturé leurs plaidoiries en déclarant irrecevable la constitution de partie civile de l'Etat. Avec les amendes réclamées par le parquet spécial et la confiscation de tous les biens des prévenus, ils estiment que l'Etat veut battre monnaie et dépouiller l'ex-Dg du Cadastre de tout ce qu'il a gagné dans sa vie.



FATOU SY

La question de "l'irrecevabilité" de la constitution de partie civile a été soulevée avant-hier par Me Demba Ciré Bathily qui disait : "l'Etat n'a pas sa place dans ce procès et la partie civile n'a pas soutenu non plus en quoi l'Etat a subi préjudice." Hier, Me Abdourahmane So dit Lénine est revenu à la charge. Selon la robe noire, "c'est une hérésie que l'Etat réclame 3 milliards". D'après son argumentaire, non seulement, il n'existe pas d'infraction, mais "si l'Etat ne peut pas établir un préjudice matériel, réel, sa constitution de partie civile est irrecevable". Il s'y ajoute, selon son confrère Me Borso Pouye, que les conseils de l'Etat "n'ont ni caractérisé le préjudice ni justifié en quoi le supposé préjudice vaut 3 milliards".

"On ne peut pas minimiser le préjudice moral. Ne serait-ce que ce procès que l'Etat aurait pu éviter. Et ce n'est pas de gaieté de cœur que l'Etat poursuit un ancien fonctionnaire", a rétorqué Me Yérime Thiam, dans sa réplique. Toujours est-il que Me So considère que si

l'Etat a subi un discrédit, il ne peut pas réclamer de dommages et intérêts, dans la mesure où Tahibou Ndiaye n'est pas poursuivi pour corruption ou concussion.

### ... Et l'accuse de "battre monnaie"

Après la question des dommages et intérêts, Me Lénine s'est intéressé à celle de la confiscation. Dans son réquisitoire, le parquet spécial a demandé que tous les biens des prévenus soient confisqués. La robe noire trouve cette demande illégale, car la loi interdit une confiscation totale, si le condamné est marié et a des enfants. "Si le condamné est marié, la confiscation ne peut porter que sur la moitié de ses biens. S'il a des descendants ou des ascendants, la confiscation ne portera que le cinquième de ses biens", a argué l'avocat. Compte tenu de ces éléments, Me So reste convaincu que "l'Etat veut battre monnaie". "Il veut lui prendre tout ce qu'il a gagné dans sa vie et lui demande de rembourser tout ce qu'il a gagné en tant que fonctionnaire."

### Relaxe

Outre l'aspect pécuniaire, les conseils de Tahibou Ndiaye ne sont pas du tout d'accord avec le réquisitoire à charge du parquet spécial, pour la simple raison que leur client a apporté la preuve de la licéité de son patrimoine. Pendant plusieurs tours d'horloge, Me Abdourahmane So s'est mis à démontrer l'innocence de "son père". "Je dis fièrement mon père, car Tahibou n'est pas un client, mais un père", a soutenu au passage l'avocat avec la voix pleine d'émotion. Poursuivant, il a longuement développé sur les donations dont a bénéficié le prévenu. "Ce n'est pas parce qu'on ne peut pas vérifier que Serigne Bass Abdou Khadre lui a fait un don (60 millions), parce que c'est une personne sensible qu'on ne veuille pas le croire", a asséné Me So, tout en ajoutant que les donations cumulées ne font pas 460 millions comme soutenu par l'accusation.

Sur la lancée, le conseil s'est désolé de l'absence du nommé Abo Sall pour confirmer les 100 millions que Tahibou Ndiaye dit avoir reçu de Mbaye Diop de la société Sattar.

Me Borso Pouye qui a clôturé les plaidoiries de la défense est revenue sur les différentes références évoquées par le parquet spécial et la partie civile, au moment de soutenir l'accusation. "Je ne crois pas qu'on puisse se fonder sur de simples prêches ou leçons de morale et philosophie pour asseoir une accusation", a-t-elle lancé, en citant un à un les concernés. Par ailleurs, l'avocate s'est plainte du comportement de certains avocats de l'Etat vis-à-vis de l'ex-Dg du Cadastre. "L'intimité de Tahibou a été visée, revisitée. C'est cela qui me fait le plus mal et si c'est le droit qu'on veut dire, on n'a pas le droit d'être discourtois et irrespectueux à l'endroit d'une personne qui ne peut pas répliquer", a-t-elle fulminé. ■

### La CREI rend son verdict dans 4 mois, soit le 9 novembre

Après avoir attendu près de deux ans avant d'être jugés, l'ex-directeur général du Cadastre Tahibou Ndiaye et sa femme ainsi que leurs deux filles adoptives devront attendre encore quatre autres mois pour connaître le sort que leur réserve la justice. La Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI) a mis l'affaire en délibéré jusqu'au 9 novembre prochain. Le procès de Hissein Habré qui démarre à partir du 20 juillet, ainsi que les vacances judiciaires prévues du 1er août au 31 octobre ont poussé le président Henry Grégoire Diop à choisir cette date. Ce qui ne fera que prolonger le suspense pour l'ex-directeur général du Cadastre qui encoure une peine de 5 ans ferme. Au moment où le sursis, deux ans exactement, plane sur la tête de ses présumées complices. En plus de la sanction pénale, des amendes planent sur les prévenus. Outre les trois milliards de francs CFA réclamés par l'Etat du Sénégal, en guise de dommages et intérêts, le parquet spécial demande qu'une amende de 3 milliards 94 millions 522 mille 827 FCA soit infligée à chaque prévenu, soit 15 milliards 762 millions 91 mille 308 francs CFA, environ. ■

### DÉCOUVERTE MACABRE À TOUBA

## Un vieux de plus de 80 ans sauve ses moutons et se fait tuer par des voleurs

La dépouille d'un vieux de plus de 80 ans a été trouvée chez lui au quartier Touba-Pakala. Il a été mortellement blessé par des voleurs venus lui ravir ses moutons. Finalement, aucun mouton n'a été emporté par les malfaiteurs. Par contre, le vieux a succombé à ses blessures.

Hier jeudi 02 juillet, peu avant 3 heures, les policiers du commissariat spécial de Touba, dans le cadre de leurs patrouilles quotidiennes, sont intervenus à Touba-Pakala, un quartier très excentré de la ville sainte de Touba. Sur les lieux, les éléments du commissaire Tamba ont fait une découverte macabre dans une maison. Ils ont trouvé la dépouille d'un homme de plus de 80 ans dans un pâturage jouxtant ses habitations. Après constat, les policiers ont pu se rendre compte que son corps présentait de nombreuses blessures, causées par des objets contondants. Leurs investigations leur ont permis de savoir que le vieux Abdou Seck a été mortellement blessé par une bande de malfaiteurs, venus lui voler ses moutons.

Le vieil éleveur a déjà été victime de vol de moutons. A l'époque, il avait juré, à en croire les témoignages recueillis par la police, qu'il préférerait mourir que de voir ses moutons emportés par des voleurs. Apparemment, il a tenu parole, préférant leur tenir tête lorsque les voleurs ont voulu emporter ses moutons. Ainsi, face à la farouche opposition du vieux, ses ravisseurs l'ont sans doute mortellement brutalisé avant de fondre dans la nature. Le vieux Abdou Seck laisse derrière lui une famille nombreuse, qui n'a bizarrement appris la mort du chef qu'à l'arrivée des policiers. ■

ABDOU FATAH GAYE (TOUBA)

### KOLDA- POUR AVOIR VOLÉ UN VENTILATEUR NEUF ET UN FÛT

## Un élève en classe de 1ère condamné à 2 ans de prison ferme

EMMANUEL BOUBA YANGA (KOLDA)

Ousseynou Sow, 18 ans, est un élève en classe de 1ère au Lycée Moussa Molo Baldé de Kolda. Il a fait du vol son métier et les maisons d'autrui son champ d'action. Il vient de subir un coup d'arrêt. Avant-hier mercredi, le tribunal régional de Kolda l'a condamné à passer 24 mois derrière les barreaux. Le

prévenu a été appréhendé, le 11 juin dernier. Ce jour-là, Ousseynou Sow a profité de l'absence de Robert Bernard Ndione, enseignant de profession, pour s'introduire dans son domicile. C'est ainsi qu'il a pu dérober un ventilateur et un fût appartenant à la paroisse de Kolda. Après le forfait, il fait appel à Mamady Kandé, un conducteur de moto Jakarta qui l'a aidé à transporter le butin



jusqu'au pont Abdoul Diallo où l'élève a vendu le fût à Sirifou Mané, forgeron de profession, moyennant la somme de 2 000 francs CFA. La plainte de Robert Bernard Ndione a permis de mettre la main sur Ousseynou Sow.

Devant la barre, ce mercredi, l'élève est revenu sur ses aveux faits à l'enquête préliminaire. «J'ai trouvé le ventilateur et le fût devant le portail principal. J'ai pensé que les objets n'avaient plus de valeur. C'est ainsi que j'ai fait appel à Mamady Kandé pour qu'il m'aide à transporter le matériel», a soutenu le prévenu qui a ajouté avoir remis 500 francs CFA à Mamady Kandé, pour les frais de transport. L'avocat de la victime, Me Prosper Djiba, a réclamé la

somme de 250 mille francs CFA pour causes et préjudices confondus. «Les faits sont constants», a-t-il dit. Le substitut du procureur Abdoulaye Diouf a lui requis 3 ans d'emprisonnement ferme contre le mis en cause, du fait qu'il est coutumier des faits. Il a demandé deux (2) ans pour Sirifou Mané, poursuivi pour recel. Le ministère public a demandé au tribunal de relaxer le nommé Mamady Kandé.

Finalement, le tribunal régional de Kolda a relaxé le conducteur de moto Jakarta, Mamady Kandé, au bénéfice du doute. Le receleur Sirifou Mané a été condamné à un mois ferme, tandis qu'Ousseynou Sow a écopé de deux ans de prison ferme. ■

MAMADOU HADY SARR

# “La Cour n’est pas maître des poursuites”

Dans son rapport 2013, sur les 26 gestionnaires d’entités interpellés, seuls 15 ont répondu aux questions des contrôleurs. Mais pour le président de la Cour des comptes qui faisait hier face à la presse, son institution n’est pas maître des poursuites.



Mamadou Hady Sarr (au milieu)

■ ALIOU NGAMBY NDIAYE

Face à la presse hier, Mamadou Hady Sarr et son équipe sont revenus sur les manquements, les dysfonctionnements et les irrégularités notés dans les agences, les sociétés publiques et autres instituts. Après avoir mis à nu les problèmes de gestion notés

dans des sociétés telles que l’Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), la Société des infrastructures et de réparation navale (SIRN), la Caisse de sécurité sociale (CSS)..., la Cour laisse la suite à donner à ce rapport aux autorités. Pour le rapporteur général, la Cour des comptes a déjà fait

son travail et c’est maintenant aux autres de jouer leur partition. “La Cour ne va jamais tordre la main à l’Exécutif pour des sanctions. Nous faisons notre rapport et transmettons. Le président peut faire un référé adressé au Premier ministre ou au ministre de tutelle”, tient à préciser Thierno Idrissa Arona Dia. Ce dernier de rappeler qu’entre 2012 et 2013, beaucoup de gestionnaires d’entités publiques ont été mis en prison suite au rapport de la Cour. “Quand la Cour fait son travail et découvre des fautes de gestion, les rapporteurs font un déferé transmis au Procureur. Nous demandons simplement qu’une enquête soit ouverte, mais nous ne sommes pas maître des poursuites ; c’est le procureur”, clarifie-t-il.

D’après Thierno Idrissa Arona Dia, la Cour des comptes a fait un rapport sur la loi des finances 2011-2012 qu’il a transmis à l’actuel ministre de l’Économie, des Finances et du Plan Amadou Ba. Mais, dans les délais (un mois),

poursuit-il, “le ministre n’a pas réagi”. “Pourquoi il n’a pas réagi ? Ce n’est pas notre problème. Nous faisons notre travail selon les procédures”, dit-il.

Cependant, l’argentier de l’Etat n’est pas le seul à n’avoir pas répondu aux interpellations de la Cour. Sur 26 personnes interpellées, 15 ont répondu dans les délais. Pour toutes les autres, c’est motus et bouche cousue. “Si une personne ne réagit pas, on considère qu’il n’a pas d’observations dans ce qui est contenu dans le rapport. On l’a fait pour respecter les dispositions qui régissent le fonctionnement de la Cour”, explique le rapporteur général. Toutefois, le 1er président de la Cour des comptes tient à préciser que les interpellations faites ne sont pas dans le sens pénal, mais juste pour demander aux principaux concernés de répondre à certaines observations.

Dans son rapport public 2013, les irrégularités relevées par la Cour dans son contrôle de l’exécution des lois de finances 2011 et 2012 concernent des “virements irréguliers de crédits d’un titre à un autre”, une “mauvaise compatibilité du remboursement des prêts rétrocédés” ou des “discordances constatées entre la balance de sortie 2011 et la balance d’entrée 2012”, entre autres. Et selon la Cour, sur l’ensemble des observations, le ministre Amadou Ba qui n’était pas à la tête du MEF au moment des faits (2011-2012) n’a pas répondu. ■

## La Ville de Dakar entre “faiblesses” et “lacunes”

Si tenir des recettes transparentes a été une tâche ardue pour beaucoup de structures épinglées par la Cour des comptes, la Ville de Dakar peut se targuer de n’avoir récolté que des ‘vétilles’. La gestion de 2003 à 2008, sous Pape Diop, a été passée au peigne fin avec plus d’irrégularités que de fautes lourdes.

■ OUSMANE LAYE DIOP

Pour la Cour des comptes, qui se penchait sur la gestion quinquennale des recettes de la Ville de Dakar, il y a été question de beaucoup d’anomalies. A la Recette Perception municipale (RPM) de Dakar, la non-concordance des comptes de gestion à ceux des états de synthèse de la Rpm a causé un gap de plus de 2 milliards en 2006. C’est l’écart de gestion le plus grave constaté par le rapport. Avec quelques réserves et beaucoup de recommandations, il a ménagé la tenue de la Ville de Dakar. Il s’est essentiellement agi de mettre l’accent sur “l’analyse des faiblesses et lacunes et sur les recommandations, que sur l’imputation des irrégularités décelées, afin d’optimiser la gestion de leur collectivité”, lit-on dans la partie liminaire du rapport public 2013 de la Cour des comptes. Ainsi la gestion n’est pas épinglée de manière générale, mais des manquements existent comme les défauts de

mobilisation des recettes potentielles ; de maîtrise de l’assiette des recettes ; de recouvrement de la contribution foncière sur les propriétés non bâties. Sur ce dernier point, aucun recouvrement n’a été enregistré malgré des émissions de 1 milliard 413 millions 140 mille 475 F Cfa en 2008. Si ces problèmes sont liés à la difficulté de localisation des propriétaires de terrains, le rapport constate toutefois “l’inefficacité du receveur municipal” car “aucun recouvrement n’a été effectué”. De la sorte, la Cour a émis comme recommandation de “faire participer pleinement ses services à la maîtrise de l’assiette des recettes ; à créer une régie de recettes à la Division des halles et marchés définissant et encadrant les prérogatives des collecteurs”.

### Manquements à la Piscine olympique

Durant le magistère de Pape Diop, des dysfonctionnements et



Pape Diop, ancien maire de Dakar

irrégularités ont aussi été relevés dans la gestion des recettes issues de la piscine olympique nationale (P.O.N). Transférée à la ville de Dakar en août 2008 après une phase-test confiée à l’Etat-major de l’Armée. Le rapport 2013 de la Cour des comptes critique déjà cette rétrocession irrégulière car “aucun acte de cession ou d’affectation n’a été pris”, fait savoir le rapport. La régie de recettes n’a été mise en place qu’en janvier 2007, quatre ans après le décret qui le fixait et le régisseur a pris fonction en octobre 2007 quatre mois après sa nomination. Des risques de non-versement intégral des recettes que dénonce le rapport. “Le régisseur déclare n’avoir aucune information relative au règlement des chèques. Les loyers sont perçus sans quittance ou ticket de perception et son tarif est fixé de manière arbitraire”.

### Manque de moyens

La fourrière municipale de Dakar, le service des pompes funèbres et concessions dans les cimetières, et le centre principal d’état-civil, pour cause de manque de moyens principalement, ont dû être sermonnés pour “mauvaise tenue de la comptabilité administrative”. En ce qui concerne le centre d’état-civil par exemple, en l’absence de comptabilité de recettes (pourtant rendue obligatoire par l’article 14 du décret n°2003-657 du 14 août 2003), ni le chef du service, ni le régisseur n’ont pu mettre à la disposition de la Cour la situation des recettes perçues au titre des produits de l’état-civil. ■

### PASSATION DE TMOIN À LA PREFECTURE

#### “Dakar est difficile”

Exit Alioune Badara Diop, place au nouveau préfet de Dakar Baye Oumy Guèye. Il a été installé hier dans ses nouvelles fonctions. Son prédécesseur lui a donné un aperçu de ce qui l’attend.



Après deux ans à la tête de la préfecture de Dakar, Alioune Badara Diop (photo) a passé le témoin hier à Baye Oumy Guèye. Lors de la cérémonie de passation de service, l’actuel préfet du département de Louga a évoqué les difficultés liées à la gestion du département de Dakar. Lui qui a été emporté par le scandale lié aux maisons détruites derrière la cité Tobago. “Mon prédécesseur disait que Dakar est difficile, je peux vous assurer qu’il avait raison de le dire. J’ai passé deux années au cours desquels j’ai essayé, pour ce qui concerne mes attributions tout au moins, de donner le meilleur de moi-même”, a déclaré M. Diop. Et l’ancien préfet de Dakar de confier : “J’ai tenté autant que faire se peut d’être à la hauteur de la mission qui m’a été assignée par le chef de l’Etat, en veillant à la bonne exécution des politiques publiques, de suivre l’application des lois et règlements, d’accompagner les collectivités locales. Et d’être au service et à l’écoute des préoccupations des citoyens, d’apporter mon concours à la mise en œuvre des projets et programmes dans le département.”

Alioune Badara Diop reste toutefois convaincu qu’il y a encore du chemin à faire pour donner plus de satisfaction au citoyen, car l’usager du service public est devenu un client. Le nouveau préfet de Dakar, Baye Oumy Guèye, quant à lui, s’engage à renforcer sa relation avec ses collaborateurs. “Nous allons maintenir et renforcer notre relation à l’endroit de nos collaborateurs qui sont les forces de défense et de sécurité, les autorités judiciaires ainsi que les sous-préfets”, a-t-il exprimé. Pour finir, il a tendu la main à tous pour la bonne réussite de la mission. ■

HABIBATOU TRAORE (STAGIAIRE)

# Failles et défaillances à la Direction des Bourses

La Cour des comptes a relevé dans son rapport de 2013 des manquements et des carences liés à la gestion informatisée des allocations d'étude à la Direction des Bourses.



■ EL HADJI FALLILOU FALL (STAGIAIRE)

Dans le rapport de la Cour des comptes 2013, l'organe de contrôle s'est intéressé à la gestion informatisée des allocations d'études à la Direction des Bourses (DB) pour la période 2008-2010. A ce moment, les fonctions de Directeur ont été successivement assurées par Ousseynou Goumbala et Joseph Sarr. Dans le document, les contrôleurs ont répertorié de nombreuses failles et autres défaillances.

En premier lieu, il est constaté que des étudiants peuvent être attributaires d'une bourse ou d'une aide alors qu'il n'existe aucune preuve pour attester qu'ils sont titulaires du baccalauréat. Ce qui

dérange le plus les agents de Mamadou Hady Sarr, c'est que l'Office du Baccalauréat dispose d'un fichier informatique qui répertorie tous les élèves admis à l'examen et qui fournit beaucoup de renseignements sur les récipiendaires. "Mais ce fichier n'est pas disponible à la Direction des Bourses, alors qu'il aurait pu permettre aux agents de ce service d'effectuer un contrôle de corroboration", regrettent-ils.

Concernant les aides, la comparaison entre le fichier des bénéficiaires et le répertoire des bacheliers révèle 179 enregistrements de bénéficiaires d'aides non concordants sur un total de 38 918 étudiants entre 2008 à 2010. Pour les bourses, la comparaison laisse

apparaître que "241 enregistrements de boursiers ne se retrouvent pas sur la liste des bacheliers sur un total de 75 102 sur la période précitée", lit-on dans le rapport.

Selon le document, les recherches effectuées dans la base de données du Service de Gestion des Etudiants à l'Etranger (SGEE) montrent que 38 d'entre eux ne figurent pas dans le fichier de l'Office du Baccalauréat.

Cependant, la Cour des Comptes précise que ces chiffres ne traduisent pas le nombre de bénéficiaires d'allocations d'études non titulaires du Bac. Mais ils permettent de déceler l'existence "dans le fichier des bourses d'une quantité non négligeable d'enregistrements erronés qui pourraient, pour certains, constituer des cas de fraude".

## Étudiants non inscrits

Un contrôle fait dans les universités de Dakar et de Saint-Louis a décelé l'existence d'étudiants bénéficiaires d'aides ou de bourses mais non inscrits dans l'une de ces deux universités. "La jonction du fichier des bénéficiaires d'aides avec le fichier des inscrits dans les universités de Dakar et de Saint-Louis a donné comme résultat un nombre de 210 non-répertoriés dans le second fichier", renseignent les contrôleurs.

A cela s'ajoutent ceux qui perçoivent des allocations sans figurer sur les listes des bénéficiaires. C'est le cas de 43 individus qui, entre 2008 et 2009, ont reçu une aide. 785 personnes ont également perçu des bourses dans les mêmes circonstances, entre 2008 et 2010.

Le rapport indique que des étudiants ont empoché des montants supérieurs au taux dont ils sont normalement bénéficiaires. Pour l'année 2008, cette situation concerne 25 étudiants, dont trois titulaires de bourses de 3e cycle, 16 bénéficiant de bourses entières et le reste d'une demi-bourse. En 2009, les excédents de paiements concernent 4 193 étudiants et 35 autres étudiants ont perçu des taux supérieurs à la normale en 2010.

Il est noté aussi que des étudiants cumulent irrégulièrement des bourses et perçoivent plus que le montant annuel autorisé. Selon les contrôleurs, cette situation aurait dû être empêchée par la gestion informatisée. "Cet état de faits conduit à une violation de la réglementation, d'une part et traduit la possibilité que des erreurs importantes existent dans les données et dans le système de calcul ou d'allocation des montants, d'autre part", mentionnent les contrôleurs de la Cour des Comptes.

Ces anomalies sont également accompagnées de doublon en ce qui concerne les bourses et aides. Il arrive que le numéro de la carte nationale d'identité d'un étudiant soit introduit deux ou plusieurs fois dans le système. Ce qui fait qu'un apprenant puisse bénéficier deux fois d'une bourse dans

une même année scolaire.

Hormis les défaillances constatées dans le système de gestion des allocations d'études, la direction des Bourses est confrontée à divers problèmes. Elle n'a ni salle d'archives, ni d'agents habilités à les gérer. Les travailleurs sont obligés d'entreposer les dossiers par terre ou de les stocker sur les balcons. Et cela peut créer des désagréments à cause des intempéries et des rongeurs.

"A Dakar, il est constaté que l'accès à la salle des machines n'est pas sécurisé. En effet, des personnes étrangères au service peuvent y entrer et en sortir librement. En plus du fait qu'il n'existe pas de détecteur de fumée, le personnel informatique utilise une bonbonne à gaz à proximité des deux serveurs pour des besoins extra-professionnels. Le feu ainsi utilisé est potentiellement source d'incendie pouvant causer d'importants dommages aux équipements", relate le rapport.

Toutefois, seule la réaction de Joseph Sarr a été mentionnée dans le document. La Cour des Comptes affirme n'être pas parvenue à avoir les réponses d'Ousseynou Goumbala. Même si M. Sarr "accepte" et "partage" les recommandations, il a préféré apporter "quelques précisions". Selon lui, la Direction des Bourses peut bel et bien donner une allocation à des étudiants qui ne sont pas répertoriés à l'Office du Baccalauréat. Parce que, dit-il, le Sénégal a des accords universitaires avec d'autres pays.

A propos du cumul et du doublon sur les allocations, l'ancien Directeur de la Direction des bourses B annonce que ces défaillances qui étaient dues selon lui à des erreurs, sont en train d'être réglées. ■

## Le cas Massaly

Mamadou Lamine Massaly, l'ancien PCA de la société des infrastructures de réparation navale (SIRN) est un cas, selon le rapport de la Cour des comptes 2013. Entre 2008 et 2010, le jeune Wadiste a bénéficié de dons et de subventions à des fins personnelles à coût de plusieurs millions de F Cfa.

■ ALIOU NGAMBY NDIAYE

La Société des infrastructures de réparation navale (SIRN), l'ancien président du conseil d'administration, Mamadou Lamine Massaly et le Directeur général, Marcel Ndione ont usé des biens de la société. Le jeune Saadiste s'est offert une vie de luxe à la SIRN. Par exemple, le rapport révèle que Mamadou Lamine Massaly bénéficiait chaque mois de 1000 litres de carburant, alors que la dotation en carburant est limitée à 350 litres tous les 30 jours. A la SIRN, le PCA devrait disposer d'un chauffeur et d'un secrétaire parmi le personnel de la société. Mais le jeune Wadiste disposait d'un chauffeur choisi en dehors du personnel de l'entreprise. Mieux, c'est la SIRN qui prenait en

charge le conducteur. Dans sa nouvelle vie, Mamadou Lamine Massaly disposait aussi d'un logement de fonction en plus d'une indemnité de logement de 150 000 F. L'ancien PCA Baïla Wane a aussi bénéficié des mêmes avantages que le jeune wadiste de Thiès. Et à la fin de leur mandat, la Société des infrastructures de réparation navale a eu du mal à récupérer les logements. Baïla Wane et Massaly ont refusé de quitter les lieux. Finalement, renseignent les auditeurs, c'est grâce aux tribunaux et par voie d'huissier que la SIRN est arrivé à entrer en possession de ses logements.

En outre, le rapport renseigne qu'entre 2008 et 2010, les "factures mensuelles de ligne Teranga et du téléphone fixe de l'appartement affecté à Massaly dépassaient

chaque mois plus d'un million de F Cfa. En mai 2008, sa facture téléphonique était de 1 million 378 223 F CFA, 1 million 859 651 F Cfa en juin 2008, 1 million 020 000 F Cfa en novembre 2010... Massaly profitait aussi de sa position de PCA "pour financer ses activités personnelles". Le document fait savoir que le jeune Wadiste, pour mobiliser les jeunes et militants du Pds pour accueillir l'ancien président de la République Me Abdoulaye Wade lors de ses visites, a bénéficié de subvention de la SIRN. Il en est de même pour l'organisation de gala de lutte, de manifestation des jeunes thiessoises, ou d'un appui de la Génération du Concret de la Médina. Au total, c'est 6 700 000 F Cfa que Mamadou Lamine Massaly a obtenu de la SIRN à titre d'appuis. Ensuite, de décembre 2008 à décembre 2011, il a bénéficié d'un soutien financier de la SIRN à hauteur de 12 millions 850 720 F Cfa pour confectionner des T-shirts, des casquettes, des banderoles avec l'effigie de Me Abdoulaye Wade. Interpellé par la Cour, Massaly répond : "Je dois déclarer que depuis ma nomination au Conseil d'Administration de la SIRN, j'ai toujours reçu la même



rémunération et les mêmes avantages dans la continuité de mon prédécesseur Monsieur Baïla Wane et sur autorisation du président de la République". Toujours pour se justifier, l'ancien PCA ajoute : "Pour ce qui est du logement de fonction, la SIRN a beaucoup de logements vacants qu'elle a du mal à louer."

## 3 000 litres de carburant par mois

Quant au Directeur Marcel Ndione, son achat de carburant est jugé excessif par le rapport de la Cour des comptes. Les enquêteurs indiquent dans le document que

"la SIRN achetait en moyenne 3 300 litres de carburant par mois pour un parc automobile de 3 véhicules : un véhicule du PCA, un véhicule du DG et un véhicule du pool". Avec cette utilisation excessive, la Cour des comptes déduit que le carburant de la société est utilisé à des fins autres que les besoins du service.

Face à tous ces manquements notés, la Cour, dans son rapport, a recommandé au Directeur général de la SIRN de "rationnaliser l'utilisation du téléphone", de "mettre un terme à l'octroi des dons et subventions sans lien avec l'objet social de la société". ■



# Mythe du tourisme de masse et marasme du secteur touristique

Les ministres chargés du tourisme au Sénégal sont-ils des proies faciles à la portée de scrupuleux promoteurs et professionnels du tourisme d'une ère révolue?

La question mérite d'être posée à plus d'un égard. On a assisté ces 2 dernières décennies à une mort lente mais programmée du tourisme balnéaire sénégalais, une situation inévitable qui est le résultat de transformations et mutations profondes qui secouent le tourisme de masse au plan national et international. Ce qui est d'autant plus étonnant est le manque de prise en compte de ces changements et l'absence d'analyses pertinentes et convaincantes pour propulser une nouvelle dynamique de développement touristique.

## Complicité ou carence?

Les professionnels du tourisme font preuve d'un mutisme complice et tout ce beau monde rame à contre-courant pour insuffler vie à un modèle dépassé et qui s'est aussi montré néfaste à plus d'un titre. Les stations balnéaires de la petite côte ont certes généré des milliards de nos francs mais le peuple sénégalais mérite aussi des informations objectives et impartiales sur les coûts sociaux et environnementaux d'une telle activité. Les bénéfices étant souvent rapatriés sous d'autres cieux, le secteur accuse actuellement un manque criard de capitaux pour la restructuration et le développement de nouveaux produits. On se tourne alors vers l'Etat et chacun crie son désarroi.

Le gouvernement du Sénégal a ainsi désigné plusieurs sites pour l'aménagement de nouveaux sites touristiques. Mais il s'avère nécessaire de reconnaître que le tourisme de masse tel que promu dans ce programme de développement touristique ne tient pas compte de la crise énergétique au Sénégal, de la fragilité des habitats naturels et des changements profonds qui secouent ce secteur. Les investisseurs sérieux se feront rares au Sénégal pour édifier ces gigantesques îlots de luxe prévus le long du littoral et à côté des communautés rurales pauvres et marginalisées.

Le Maroc qui est souvent cité en exemple déclare ouvertement que le tourisme de masse va mal et la destination Maroc peine à convaincre, vraisemblablement plus que ne l'indiquent les chiffres qui nous font rêver. Et cela malgré la proximité du Maroc avec les marchés émetteurs, l'absence de visa pour les Européens, des séjours à des prix compétitifs et des billets d'avion bon marché. Les grands projets qui ont été élaborés ces dernières années pour la relance du tourisme de masse au Maroc sont soit inachevés soit ouvertement critiqués par les professionnels du tourisme.



Youssou Ndour accueillant des touristes

## Patrimoine et authenticité

L'heure est à l'authenticité, au retour à la nature et à la valorisation du patrimoine culturel. On assiste à une réorientation des clients vers de nouveaux produits tels que l'écotourisme, l'ornithologie et différentes formes de tourisme vert. La croissante insatisfaction envers le tourisme de masse a montré à l'industrie du tourisme qu'il y avait une place pour différentes formes de tourisme vert. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, le tourisme vert est une filière en pleine expansion avec une croissance variant entre 10 et 30 % par an, contre à peu près 4 % pour l'ensemble du tourisme.

Au Maroc le seul segment qui tire son épingle du jeu et réalise une croissance à 2 chiffres est le tourisme durable. Ce créneau porteur se trouve actuellement au cœur des préoccupations des professionnels du tourisme et attire l'intérêt des promoteurs et investisseurs. Pourquoi alors s'acharner au Sénégal à organiser des tables rondes et assises pour ressusciter des dinosaures? Au pire cet entêtement stérile pourrait être qualifié d'arnaque ou de stratégie de diversion qui endiguent les ministres chargés du tourisme dans la médiocrité et les poussent droit à l'échec. L'expertise au Sénégal pour développer le tourisme vert est pour le moment disponible à la Direction des parcs nationaux et non dans les différentes agences et directions rattachées au ministère du tourisme des transports aériens.

## Un nouveau type d'entrepreneurs pour accélérer la cadence

L'avenir du tourisme au Sénégal est dans le tourisme vert, une forme de tourisme qui requiert la participation effective et la responsabilisation des populations locales et entrepreneurs nationaux. Ces nationaux n'auront pas toujours besoin de centaines de millions ou de milliards pour créer et gérer des petits sites touristiques viables et rentables. Pour cela les parcs nationaux et l'ensemble du patrimoine historique et culturel doivent être revisités pour développer des produits de qualité et offrir aux

visiteurs des moments de découverte, de partage et d'apprentissage. Les études montrent que ces touristes d'un type nouveau sont disposés à payer un peu plus pour les réceptifs qui investissent dans des initiatives de conservation de la biodiversité et de développement local.

Il s'agit maintenant de renverser la tendance et d'accélérer la cadence pour promouvoir par la vertu de l'exemple le développement d'un tourisme durable. La condition sine qua non pour sortir le tourisme du marasme actuel est l'émergence d'un nouveau type d'entrepreneurs nationaux et l'appui aux promoteurs touristiques respectueux de l'environnement et capables d'exalter la fierté des populations locales pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Les ministres chargés du tourisme au Sénégal sont-ils des proies faciles à la portée de scrupuleux promoteurs et professionnels du tourisme d'une ère révolue? La question mérite d'être posée à plus d'un égard. On a assisté ces 2 dernières décennies à une mort lente mais programmée du tourisme balnéaire sénégalais, une situation inévitable qui est le résultat de transformations et mutations profondes qui secouent le tourisme de masse au plan national et international. Ce qui est d'autant plus étonnant est le manque de prise en compte de ces changements et l'absence d'analyses pertinentes et convaincantes pour propulser une nouvelle dynamique de développement touristique.

Les professionnels du tourisme font preuve d'un mutisme complice et tout ce beau monde rame à contre-courant pour insuffler vie à un modèle dépassé et qui s'est aussi montré néfaste à plus d'un titre. Le développement touristique dans la station balnéaire à Saly a certes généré des milliards de nos francs mais le peuple sénégalais mérite aussi des informations objectives et impartiales sur les coûts sociaux et environnementaux d'une telle activité. Les bénéfices étant rapatriés sous d'autres cieux, le secteur accuse actuellement un manque criard de capitaux pour la restructuration et le développement de nouveaux produits pour la relance du secteur. On se tourne alors vers l'Etat et chacun crie son désarroi.

Le gouvernement du Sénégal a ainsi désigné plusieurs sites pour l'aménagement de nouveaux sites touristiques. Mais il s'avère nécessaire de reconnaître que le tourisme de masse tel que promu dans ce programme de développement touristique ne tient pas compte de la crise énergétique au Sénégal, de la fragilité des habitats naturels et des changements profonds qui secouent ce secteur. Le Maroc qui est souvent cité en exemple déclare ouvertement que le tourisme de masse va mal et la destination Maroc peine à convaincre, vraisemblablement plus que ne l'indiquent les chiffres qui nous font rêver. Et cela malgré la proximité du Maroc avec les marchés émetteurs, l'absence de visa pour les Européens, des séjours à des prix compétitifs et des billets d'avion bon marché.

du tourisme des transports aériens.

L'intérêt grandissant du public pour le tourisme durable couplé avec la croissante insatisfaction envers le tourisme de masse, a montré à l'industrie du tourisme qu'il y avait une place pour différentes formes de tourisme vert. Les études montrent que ces touristes d'un type nouveau sont disposés à payer un peu plus pour les réceptifs qui investissent dans des initiatives de conservation de la biodiversité et de développement local. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, le tourisme vert est une filière en pleine expansion avec une croissance variant entre 10 et 30 % par an, contre à peu près 4 % pour l'ensemble du tourisme. Au Maroc le seul segment qui tire son épingle du jeu et réalise une croissance à 2 chiffres est le tourisme durable.

Ce créneau porteur se trouve actuellement au cœur de toutes les préoccupations des professionnels du tourisme et attire l'intérêt des promoteurs. Et bizarrement pas au cœur des professionnels du tourisme et politiques au Sénégal.

Les Sénégalais investissent peu dans le tourisme et le secteur s'est jusqu'à présent développé essentiellement sur la base d'investissements étrangers, ce qui explique le manque à gagner pour les communautés locales et l'économie nationale. En effet, une part importante des bénéfices réalisés sont rapatriés vers les pays d'origine des investisseurs. Concernant les hôtels, l'innovation se heurte à une image essoufflée et une concentration des compétences au sommet et aux mains de gestionnaires étrangers. Les campements quant à eux souffrent du manque d'accès au financement pour leur développement et ne disposent pas de compétence pour la création et la promotion de nouveaux produits en matière de tourisme vert. Il y a aussi peu de guides qualifiés et les gestionnaires des petits campements ne sont pas encore en mesure de proposer des activités d'interprétation à un public avisé et spécialisé.

Il s'agit maintenant de renverser la tendance et d'accélérer la cadence pour promouvoir par la vertu de l'exemple le développement d'initiatives de valorisation du patrimoine naturel et culturel qui tiennent compte de la fragilité des écosystèmes et contribuent au développement de l'économie locale. L'arrivée de nouveaux entrepreneurs nationaux et l'appui aux promoteurs respectueux des cultures et traditions locales et conscient des enjeux relatifs à la valorisation du patrimoine culturel et naturel est une nécessité pour sortir le tourisme du marasme actuel.

Pour cela les parcs nationaux et l'ensemble du patrimoine historique et culturel doivent être revisités pour développer des produits de qualité et offrir aux visiteurs des moments de découverte, de partage et d'apprentissage; et exalter la fierté des populations locales pour la sauvegarde et la valorisation de notre héritage culturel et patrimoine naturel. ■

BIRAME DIOUF  
(Fondateur du Centre Fagaru dans le Delta du Saloum)

HENRI CAMARA

# Fin de sa carrière professionnelle en 2015 - 2016

L'attaquant sénégalais évoluant en Grèce, Henri Camara, a décidé de mettre fin à sa carrière de footballeur à l'issue de la saison 2015-2016.



Les bonnes choses ont toujours une fin. Il en est ainsi de la carrière professionnelle de l'ancien international sénégalais, Henri Camara qui a annoncé hier sur l'Agence de presse sénégalaise (APS) sa retraite à l'issue de la saison 2015-2016. "J'ai décidé de faire la dernière saison, pour donner plus de temps à ma famille et débiter ma reconversion qui se fera dans le football", a-t-il révélé.

En vacances au Sénégal, l'ancien joueur du Jaraaf de Dakar

qui prépare son dernier tour de terrain, a certifié que sa reconversion ne se fera pas sur les bancs de touche. "Ce ne sera pas dans le métier d'entraîneur", a-t-il dit précisant qu'il donnera son avis sur la question au moment opportun même si les choses sont déjà claires dans sa tête.

Henri Camara qui a joué en France (RC Strasbourg, Sedan), en Suisse (Neuchâtel, Grasshoppers), Angleterre (Wolverhampton, Southampton, Wigan, West Ham, Stoke City,

Sheffield United), en Ecosse (Celtic) et en Grèce (Atromitos, Panetolikós FC et AEL Kallonis), se dit disponible pour le football et les footballeurs sénégalais.

"J'aurai le temps d'annoncer mes domaines d'intervention même si j'ai déjà commencé à conseiller des clubs, notamment grecs, dans leur recrutement", a expliqué l'attaquant finaliste de la CAN en 2002 et des quarts de finale de la Coupe du monde de la même année. ■

APS

## REVUE TOUT TERRAIN

MILAN

### Adriano, c'est officiel



Luiz Adriano (28 ans, 21 matchs et 9 buts en championnat en 2014-2015) a bien rejoint le Milan AC. L'ancien attaquant du Shakhtar Donetsk s'est engagé avec les Rossoneri jusqu'en 2020. Autant dire que le club milanais s'est bien remis de l'échec dans le dossier Jackson Martinez (28 ans) puisque le Brésilien sera suivi de l'avant-centre du FC Séville Carlos Bacca (28 ans), pour lequel un accord a été annoncé mercredi soir.

### ...Séville confirme pour Bacca

Comme prévu, Carlos Bacca (28 ans, 37 matchs et 20 buts en Liga cette saison) va bien rejoindre l'AC Milan. Le FC Séville a annoncé ce jeudi avoir trouvé un accord avec les Rossoneri pour le transfert de l'attaquant international colombien qui évoluait en Andalousie depuis deux ans.

OM

### Rekik et Ocampos ont signé

Les deux dernières recrues de l'OM, Lucas Ocampos (20 ans, 31 apparitions et 3 buts en L1 en 2014-2015) et Karim Rekik (20 ans, 29 matchs et 1 but en championnat néerlandais en 2014-2015) ont été accueillies ce jeudi par le président Vincent Labrune. Le milieu offensif et le défenseur central ont signé dans la foulée leur contrat avec le club marseillais. Pour rappel, l'OM a versé 7 M€ à Monaco pour Ocampos et 5 M€ à Manchester City pour Rekik.

### ...Bielsa "se sent bien en France"

Actuel préparateur physique du Chili, Luis María Bonini a travaillé pendant plusieurs années avec Marcelo Bielsa.

Dans un entretien accordé à Marca, ce proche d'El Loco donne des nouvelles de l'entraîneur de l'Olympique de Marseille. "Il est actuellement chez lui en train d'analyser les renforts possibles qu'il pourrait apporter à l'OM, confie Bonini dans des propos rapportés par le quotidien espagnol. Il savait que l'OM traversait une situation économique délicate et que des joueurs importants allaient quitter le club. Mais il avait l'assurance de certaines recrues en compensation. Marcelo vient de prolonger son contrat à Marseille, il se sent bien en France." A noter que la prolongation de l'Argentin n'a pas encore été officialisée par l'OM.

MAN U

### Un énorme contrat pour Ramos ?



Depuis plusieurs jours, Manchester United fait le forcing afin de convaincre le Real Madrid de vendre Sergio Ramos (29 ans, 27 matchs et 4 buts en Liga en 2014-2015). Pour rappel, le défenseur central aurait demandé son départ du club espagnol à cause de l'échec des négociations pour la prolongation de son contrat. Selon les informations de la radio Cadena Ser, les Mancuniens seraient prêts à proposer un contrat de 5 ans avec un salaire annuel de 11 millions d'euros à Sergio Ramos. Une offre colossale ! Face à la concurrence de Manchester City, Manchester United doit de toute façon mettre le paquet pour s'attirer les faveurs de l'international espagnol. Mais malgré les nombreuses tentatives des Red Devils, le Real n'aurait toujours pas l'intention de laisser partir Sergio Ramos.

### ...Van Persie vendu à son insu ?

Très loin de son meilleur niveau ces deux dernières saisons, Robin van Persie (31 ans, 27 matchs et 10 buts en Premier League en 2014-2015) ne fait plus partie des plans de Manchester United à un an du terme de son

contrat. Du coup, les Red Devils cherchent à s'en séparer et souhaitent visiblement l'envoyer en Turquie, sans vraiment lui demander son avis. C'est en tout cas ce que raconte l'ancien international néerlandais Pierre van Hooijdonk. "Dès le début du mois de janvier de cette année, j'ai reçu des informations venant de Turquie au sujet de Robin et de Fenerbahçe. A la minute où vous entendez ce genre d'infos, vous savez que Manchester United a envoyé des émissaires pour tâter le terrain pour un transfert. Van Persie est dans une situation compliquée. Au monde entier, il dit qu'il est heureux d'être à United et je peux le comprendre. Mais Robin a le sentiment que le club veut se débarrasser de lui", a confié van Hooijdonk au Daily Mirror.

CHELSEA

### L'hommage de Mourinho à Cech...

Après 11 ans à Chelsea, Petr Cech (33 ans, 7 matchs en Premier League en 2014-2015) a finalement quitté les Blues cet été pour rejoindre Arsenal. Doubleur de Thibaut Courtois (23 ans, 32 matchs en Premier League en 2014-2015), l'international tchèque souhaitait retrouver un poste de numéro 1. Même si José Mourinho avait la volonté de conserver Cech, le technicien portugais a rendu hommage à son ancien gardien sur le site officiel de Chelsea. "Petr a été un grand serviteur du club depuis onze ans et a contribué à ses succès. Je voulais qu'il reste, mais je comprends qu'il était nécessaire pour lui de jouer chaque semaine. Parfois, vous devez respecter les souhaits de quelqu'un qui a gagné tant de respect par son travail et son investissement. Nous retiendrons tous les succès de Petr et le remercions pour tout ce qu'il a fait ici", a souligné José Mourinho. Malgré le départ de Petr Cech pour Arsenal, l'ancien Rennais restera à jamais l'un des grands gardiens de l'histoire de Chelsea.

### ...Menacé de mort par des fans

Certains supporters de Chelsea n'ont visiblement pas digéré le départ de Petr Cech (33 ans, 7 matchs en Premier League en 2014-2015) à Arsenal. Le gardien tchèque a notamment été menacé de mort sur Twitter, un fan annonçant vouloir amener son "fusil de sniper à Stamford Bridge quand on jouera Arsenal. Ce serait trop bien de voir le sang de Cech sur la pelouse." Pas de quoi perturber l'ancien Rennais qui préfère rester positif. "Les vrais fans sont ceux qui m'ont envoyé des mes-

sages positifs. Les vrais fans apprécieront ce que j'ai fait et l'héritage que j'ai laissé. Certains m'ont laissé des messages négatifs, mais ce ne sont pas des vrais fans de Chelsea", a déclaré le nouveau portier des Gunners. Son retour à Stamford Bridge la saison prochaine s'annonce tout de même tendu.

PSG

### Lavezzi parti pour rester ?

Déjà l'hiver dernier, Ezequiel Lavezzi (30 ans, 31 matchs et 8 buts en Ligue 1 en 2014-2015) était annoncé sur le départ. Alors qu'il ne lui reste plus qu'un de contrat, le PSG semblait disposé à le laisser partir cet été et songe en particulier à son compatriote Angel Di Maria (qui peut toutefois également jouer au milieu) pour le remplacer (cf. brève de 10h02). Pourtant, L'Equipe indique ce jeudi que les dirigeants parisiens seraient finalement enclins à le conserver car l'ancien Napolitain est ami avec Di Maria et pourrait favoriser la venue de ce dernier. Si des pistes ont été évoquées en Italie notamment, Lavezzi aura par ailleurs du mal à trouver un contrat équivalent à celui dont il dispose à Paris. Ce qui ne va pas aider le PSG à s'en défaire s'il le souhaite.

MONACO

### Carvalho prolonge l'aventure



Ricardo Carvalho (37 ans, 25 matchs en L1 en 2014-2015) va poursuivre son aventure avec l'AS Monaco. Le club de la Principauté annonce la prolongation du défenseur portugais pour une saison supplémentaire, soit jusqu'en juin 2016. "Je suis très heureux de continuer l'aventure avec l'AS Monaco. Je me sens très bien au club et avec mes coéquipiers, le staff. J'aime beaucoup ce projet et le fait d'encadrer ces jeunes joueurs talentueux. Depuis

deux ans, nous avons eu de très bons résultats et nous allons tout faire pour continuer dans cette voie", a réagi Carvalho sur le site officiel du club.

BAYERN

### Ribéry : "je reviendrai !"



Blessé depuis le 11 mars dernier, Franck Ribéry (32 ans, 15 matchs et 5 buts en Bundesliga en 2014-2015) n'a pas dû être rassuré concernant son avenir au Bayern Munich après le recrutement de Douglas Costa (24 ans, 20 matchs et 4 buts en championnat en 2014-2015) pour 30 millions d'euros. Même si publiquement, le directeur sportif du club allemand, Matthias Sammer, a annoncé que le Brésilien ne venait pas remplacer le Français, cette arrivée est clairement une mauvaise nouvelle pour l'ancien Marseillais. Dans les colonnes de Kicker, Franck Ribéry a annoncé son retour avec détermination. "Je ne sais pas quand le plâtre sera retiré ou si ça me fera encore mal. Nous verrons. Cela n'a pas d'importance que j'ai 20 ou 35 ans, cette blessure n'a rien à voir avec l'âge. Je reviendrai ! C'est certain", a lancé l'ailier tricolore. Pour le moment, Franck Ribéry n'est même pas en mesure de reprendre l'entraînement avec ses partenaires. Un retour sur les terrains n'est donc pas à l'ordre du jour.

ARSENAL

### Podolski proche de Galatasaray

Prêté par Arsenal à l'Inter Milan ces six derniers mois, l'attaquant allemand Lukas Podolski (30 ans, 17 apparitions et 1 but en Serie A en 2014-2015) ne devrait ni retourner à Londres ni rester en Italie. Selon le quotidien allemand Bild, le champion du monde 2014 devrait s'engager pour trois saisons en faveur de Galatasaray. Les Gunners devraient récupérer 4 millions d'euros avec cette vente.

LEADER DE LA LIGUE 1, A DEUX JOURNÉES DE LA FIN

# Niary Tally se mobilise pour le titre

Selon les dirigeants de Niary Tally, leader de la Ligue 1 (41 pts), faisant face à la presse hier, tous les moyens seront mis à la disposition de l'équipe pour remporter le titre, à deux journées de la fin du championnat.



■ LOUIS GEORGES DIATTA AVEC APS

Le club de Niary Tally-Grand Dakar-Biscuiterie (NGB) ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Leader de la Ligue 1 (41 pts) à deux journées de la fin du

championnat, Niary Tally ne cache plus ses appétits pour le titre. Avec 2 points d'avance sur ses poursuivants, AS Douanes (2e) et Suneor (3e), comptant le même nombre de points (39 pts), les dirigeants de l'équipe qui faisaient face à la

presse, hier, désirent mettre toutes les chances de leur côté. Selon le vice-président chargé de l'équipe professionnelle, "tous les moyens seront mis à la disposition de l'équipe fanion pour gagner les deux prochains matchs (contre Mbour PC et le Port) et remporter le titre de champion 2015". Pour y arriver, la mobilisation sera lancée par un "appel à toutes les Associations sportives et culturelles (ASC) et surtout à celles des zones 3 et 4".

A en croire les responsables de NGB, les objectifs de l'équipe étaient déjà déclinés depuis la phase préparatoire. "Avant le début de la saison, Niary Tally a montré ses ambitions en allant faire un stage qui a coûté 26 millions de francs CFA", a rappelé le vice-prési-

dent. En plus, "avec un budget qui dépassera les 100 millions de francs CFA, les moyens ont été mis en œuvre pour être sacrés", ont-ils soutenu, rappelant par ailleurs l'enrôlement d'un entraîneur de la trempe de Lamine Dieng, ancien sélectionneur national.

Avec 4 joueurs dans l'équipe nationale locale, Mamadou Niang, Abdoulaye Ba, Augustin Olivier Ndiaye et Abdoulaye Ndiaye, Niary Tally est bien représenté.

Les dirigeants du club ont exprimé leur fierté face à cette forte présence de leurs joueurs. "Nous prions qu'ils reviennent de Banjul avec la qualification et en très bonne santé", a dit le vice-président de NGB, indiquant que ses joueurs seront une source de motivation pour leurs coéquipiers. ■

ALPHOUSSEYNI BADJI, ENTRAÎNEUR DE DAHRA (LIGUE 2)

## "Mon secret..."

Il a réussi l'exploit de maintenir Dahra en Ligue 2. Dans cet entretien avec EnQuête, l'entraîneur Alphousseyni Badji dévoile ses secrets. Le technicien qui avait remporté la Ligue 1 avec l'Us Ouakam en 2011 a aussi énuméré les difficultés rencontrées à son arrivée et évoque son avenir avec Dahra.

■ PAR MAMADOU NDIAYE  
(CORRESPONDANT À LINGUIÈRE)

**Vous avez pris l'équipe en pleines difficultés. Quel a été votre secret pour maintenir Dahra en Ligue 2 ?**

Je suis arrivé à Dahra à trois journées de la fin de la phase aller. A ce moment, l'équipe n'avait que 6 points. C'était très difficile, les conditions de travail et les moyens n'étaient pas très réunis et il fallait travailler avec l'équipe présente. Et au fur et à mesure, je me suis rendu compte que le niveau de jeu de l'équipe était très bas et il fallait un renfort quelque part. Ce que j'ai fait compte tenu de mon expérience, de mes relations et de l'envie de certains joueurs qui n'avaient pas de temps de jeu dans certains clubs. Ils se sont manifestés pour venir à mon soutien,

à mon secours et faire le travail que j'espérais réussir. Mon secret, c'est uniquement le football. Il n'y a pas de hasard au football : c'est la qualité du travail d'abord, le sérieux et la préparation. Quand je suis arrivé, j'ai utilisé mon expérience et j'ai profité de l'appui de mon staff très sérieux et très sincère...

**Quelles ont été les principales difficultés ?**

Les principales difficultés du club, c'était un véritable problème de moyens. D'abord, l'équipe ne disposait pas de moyens et surtout l'amateurisme caractérisé noté sur certains joueurs qui n'avaient pas compris ce que c'est la Ligue pro. Les joueurs sont de purs produits du national populaire communément appelé "navétane". Ils étaient très faibles sur le plan tactique.



Pour maintenir l'équipe, il fallait avoir des joueurs qui ont des valeurs techniques et qui ont une capacité d'adaptation très rapide dans toutes les situations et ça n'a pas été le cas. Au début, j'ai misé sur les joueurs locaux mais

ils étaient trop amateurs. J'ai amené six joueurs, transformé certains parce que l'équipe encaissait trop de buts. Il fallait s'organiser en défense. Lamine Wone, qui jouait comme arrière gauche, est devenu arrière central, parce que la couverture dans l'axe faisait défaut. J'ai renforcé aussi le milieu défensif parce qu'il n'y en avait qu'un, El hadj Diogo Diouf. Il était très souvent lessivé à la fin des rencontres. C'est lui qui faisait tout le travail défensif. J'ai amené Ndiaye Coly, un véritable gladiateur, et des attaquants comme Serigne Ndiaye, Mouhamed R Fofana, des joueurs très expérimentés comme Daouda Guèye qui vient de la Suneor et le gardien Youssoupha Coly qui nous vient du Port.

**Est-ce que vous allez rester à Dahra pour diriger encore l'équipe ?**

Tout dépendra des dirigeants du club. S'ils veulent que je reste avec l'équipe, je n'ai aucun problème. Je peux continuer le travail déjà entamé parce que dans un club, il doit y avoir une animation permanente, une académie pour détecter des talents, de

LILLE

## Guèye se trouve bien en Angleterre !

Idrissa Gueye (25 ans, 32 matchs et 4 buts en L1 en 2014-2015) est en passe d'échapper à l'Olympique de Marseille. Malgré l'intérêt du club phocéen, le milieu de terrain du LOSC est actuellement en Angleterre afin de visiter les installations d'Aston Villa et de négocier les termes de son prochain contrat, selon les informations du quotidien L'Equipe. Pour rappel, Lille aurait trouvé un accord avec Aston Villa à hauteur de 12,7 millions d'euros pour le transfert du milieu de terrain sénégalais. Désormais, le club anglais doit encore convaincre Idrissa Gueye, mais son transfert semble en très bonne voie.

MONDIAL DE BEACH SOCCER

## Les Lions visent les demi-finales selon leur entraîneur

L'équipe du Sénégal de beach soccer qui prendra part du 9 au 19 juillet à la Coupe du monde de la discipline veut faire aussi bien que la sélection des moins de 20 ans demi-finaliste du Mondial U20, a annoncé son entraîneur, Ibrahima Ndiaye Chita. "Nous serons inspirés par les Juniors qui ont atteint les demi-finales et après avoir fait deux fois les quarts de finale, il est temps d'atteindre le carré d'as", a dit le sélectionneur national interrogé par la télévision privée TFM. Pour sa première phase finale en coupe du monde des moins de 20 ans, le Sénégal a atteint le carré d'as de la compétition. Le Sénégal, vice-champion d'Afrique au dernier Championnat d'Afrique des nations en mai dernier aux Seychelles, évoluera dans le groupe A avec le pays organisateur, le Portugal, l'Argentine et le Japon. L'autre représentant africain, Madagascar, évoluera dans le groupe D en compagnie de la Russie, du Paraguay et de Tahiti.

APS

jeunes joueurs. Je remercie le ministre Aly Ngouille Ndiaye, le manager général par ailleurs maire de Dahra Momar Ndiaye, un homme très ouvert, mon staff, qui m'ont tous aidé à gérer l'environnement et la mentalité des gens. ■

COUPE DU SÉNÉGAL - 8<sup>ES</sup> DE FINALE (RETARD)

## Yeggo pulvérise Asc Kouly

Yeggo (Ligue 2) s'est qualifié en quart de finale en infligeant une correction (5-0) à l'Asc Kouly de Tivaouane (National 2). La hiérarchie a été respectée et la surprise n'a pas eu lieu cette fois-ci.

■ LAYE DIALLO (STAGIAIRE)

Les supporters de l'Asc Kouly de Tivaouane (National 2) s'attendaient à un exploit de leurs joueurs hier au stade Demba Diop. Eh bien ! La surprise n'a pas eu lieu. A la place, ils ont récolté une correction (5-0) contre la formation de Yeggo. Les protégés de Cherif Cheikhna Diop ont validé

leur ticket pour les quarts de finale de la Coupe du Sénégal. Le festival a débuté dès la 18e minute de jeu. C'est Cherif Bayo qui a ouvert le score. Son coéquipier Ngagne Hanne a doublé la marque (25e) pour Yeggo. Les Amateurs de l'Asc Kouly ont tenté de réagir mais les Sicapois sont allés à la pause avec une avance de deux buts (2-0)

Dès l'entame de la seconde période,

la formation de Yeggo continue à pousser malgré sa nette avance sur Kouly. Ses efforts seront récompensés. Sika Jean Armand Diamacoune (52e) porte le score à 3-0. Très inspiré, l'attaquant Cherif Bayo inscrit son doublé (66e) à la suite d'une belle combinaison avec Ngagne Hanne. Les joueurs de l'Asc Kouly ont terriblement manqué d'adresse et d'efficacité devant le but. A un quart d'heure de la fin du temps

réglementaire, Ngagne Hanne a lui aussi réalisé un doublé. La différence de niveau s'est fait sentir tout au long de cette rencontre. L'équipe d'Asc Kouly n'a pas été à la hauteur pour rivaliser avec la formation de Yeggo qui a réussi à assurer son maintien en Ligue 2 cette saison.

Au terme du match, visiblement très fier de ses poulains, le coach de Yeggo a déclaré : "Nous avons plus de compétitions que l'équipe adverse. C'est ce qui s'est fait sentir sur le terrain. Nous allons essayer d'avancer match par match. On ne se fixe pas d'objectifs dans cette Coupe du Sénégal. Y a de grandes équipes qui sont encore dans la course. Nous jouons sans pression. Nous allons rester humbles et réalistes

pour le reste de cette compétition".

En plus de Yeggo qui a validé son ticket pour les quarts hier, les autres formations qualifiées sont le Jaraaf, le Casa Sports, le Guédiawaye FC, le Dakar Sacré-Cœur, le Racing, Walidaan de Thiès et Génération Foot. Le tirage au sort pour ces quarts de finale est prévu aujourd'hui. ■

RÉSULTATS

Racing de Dakar - Zig Inter 0-0 (8 tab 7)  
Us Gorée - Guédiawaye FC 1-3  
Ndar Guédj - Jaraaf 0-1  
Ndiambour - Wallidaan 0-1  
CNEPS - Dakar Sacré-Cœur 1-2  
Mbour PC - Casa Sport 1-4  
Génération Foot - Diambars 3-1  
Yeggo - ASC Kouly 5-0